

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 27 JANVIER 2022

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Laurent MAROT, Florent MAZIÈRES, Patrick PEYR, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Monsieur Denis MESSIO représenté par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Éric ROUGEAUX représenté par Monsieur Laurent MAROT.

Absents non représentés : Messieurs Patrice CARVALHO, Didier BÉRANGER, Alain FOURNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Hervé LE DROUMAGUET, Jackie TASSIN.

Suppléants présents sans voix délibérative : Monsieur Arnaud LUISIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021

Le compte-rendu du 28 octobre 2021 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

1. Convention pour le raccordement du parc éolien de Rollot (80)

Monsieur le Président explique qu'un parc éolien est en construction sur la commune de Rollot située dans la Somme et desservie par la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

Il est envisagé d'un point de vue technique et financier de procéder à son raccordement sur le poste source de Maignelay Montigny, exploité par SICAE OISE.

Pour permettre d'engager la démarche, la signature d'une convention entre les Gestionnaires de réseaux et les AODE est nécessaire.

Monsieur le Président demande aux membres de l'autoriser à signer cette convention dont le projet est en annexe 1.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Monsieur le Président propose de débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2022 dont les éléments sont annexés.

LES MEMBRES PRENNENT ACTE DE LA TENUE DU DOB 2022

3. Création d'un emploi de Chargé.e de mission transition énergétique

Le cabinet MTair spécialisé sur les sujets de l'énergie a présenté à la commission transition énergétique une analyse sur le positionnement possible du SEZEO dans ce domaine. Le support de travail vous est fourni en annexe 3.

Pour permettre au SEZEO de créer un réseau d'expertise, de définir un modèle d'accompagnement des communes et des intercommunalités, une politique de subvention... des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires.

C'est pourquoi le Président propose de créer un emploi de Chargé de mission pour permettre le développement de cette nouvelle activité.

Il précise qu'il s'agit d'un emploi permanent, à temps complet de catégorie B + (2^{ème} ou 3^{ème} grade) qui correspond à la fois au cadre d'emplois des Techniciens ou à celui des Rédacteurs.

Il explique notamment que dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat. L'autorité territoriale fixera le montant du traitement en référence à un indice existant sur l'une des grilles indiciaires du 2^{ème} ou 3^{ème} grade du Nouvel Espace Statutaire.

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Après demande du Président, Madame TROUVAIN, Messieurs LEBOEUF, FOURDRINIER et PEYR sont volontaires pour former le jury de recrutement.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

L'ordonnance n°2021-175 du 17/02/2021 prévoit un débat obligatoire de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire à lancer au plus tard au 18/02/2022.

Monsieur le Président présente le diaporama préparé par le CDG60.

LES MEMBRES PRENNENT ACTE DU DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE
COMPLÉMENTAIRE

5. Décisions du Président

- Conventions de mandat :
 - Bonneuil en Valois : Hameau le Voisin
 - Cinqueux : rue Yvonne Drouin
 - Cinqueux : rue Wilfrid POL
 - Armancourt : rue de la Plaine
 - Grandvillers aux Bois : rues du Calvaire, des Carrières et de l'église
 - Granfresnoy : rue du Coquet
- Avenants :
 - Jonquières : rue de la clef des champs tranche 3
 - Jonquières : rue de la clef des champs tranche 2
 - Villers st Frambourg Ognon : route d'Ognon et RD932 a

- Armancourt : rue des Matinoix
- Monceaux : rue René Lejeune
- Conventions financières :
 - Campagne : éclairage public sur l'ensemble de la commune
 - Beaugies sous Bois : Chemin de Berlancourt
 - Brenouille : éclairage public sur l'ensemble de la commune
 - Sacy le Petit : rue de la motte
 - Morienval : éclairage public sur l'ensemble du village
 - Bailleval : rue du Clos de Saveuse et la Cavée des Gatinoix
 - Nointel : éclairage public sur l'ensemble de la commune
 - Longueil ste Marie : éclairage public sur l'ensemble de la commune
 - Rosoy en Multien : RD332
- Subventions :
 - Concours financier du Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux 2022 pour un montant de travaux subventionnables de 5 167 972 € pour 48 dossiers.

6. Questions diverses.

Actualisation des prix de fourniture d'électricité du groupement de commande :

Les taux d'écèlement d'ARENH sont connus pour l'année 2022. Ainsi sans tenir compte de l'application du « bouclier tarifaire » annoncé par l'État, les segments C3 – C4 (ex tarifs vert et jaune) subissent une augmentation de 45 % par rapport au marché précédent (2019-2021) et le segment C5 (tarif bleu) subit une augmentation de + 28 % par rapport au prix 2021.

Le Président,
O. FERREIRA

